

## Domaine Santé

## Filière Technique en radiologie médicale

## Intitulé de module : Travail de Bachelor 1

## 1. Caractéristiques du module

Code : S. RM.SO371.2202.F.22

Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : 2025-2026

Année d'études : ☐ 1<sup>ère</sup> ☒ 2<sup>ème</sup> ☐ 3<sup>ème</sup>

Crédits ECTS : 4

Type : ☒ Module obligatoire☐ Module optionnel obligatoire☐ Module facultatif☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :

☐ Module sur 1 semestre☒ Semestre d'automne☒ Module sur 2 semestres☒ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

☒ Français☐ Allemand☐ Anglais

## 2. Prérequis

☒ Avoir validé tous les modules théoriques de la 1<sup>ère</sup> année BSc et la FP 1☐ Avoir suivi le/les modules☐ Pas de prérequis☐ Autres :

## 3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). Compétences relatives aux professions de la santé.

[https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents\\_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante\\_fr.pdf](https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf)Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1<sup>er</sup> février 2020).Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1<sup>er</sup> février 2020).

## Rôles majeurs exercés

☒ A. Rôle d'expert-e☒ D. Rôle de leader☒ F. Rôle d'apprenant et de formateur-trice☒ B. Rôle de communicateur-trice☒ E. Rôle de promoteur-trice de la santé☒ G. Rôle de professionnel-le☒ C. Rôle de collaborateur-trice

## Compétences principales

- Ab1, Ab2, Ab3, Ab4, Ab5, Ab6
- Bb2, Bb3
- Cb2
- Db1, Db2
- Eb3
- Fb1, Fb2, Fb3, Fb5
- Gb1, Gb3

## Objectifs généraux d'apprentissage

- Prioriser les articles scientifiques et documents selon une problématique donnée
- Faire ressortir une problématique de la pratique clinique, de l'observation clinique et/ou de la littérature scientifique
- Résumer des résultats de recherche
- Confronter des résultats de recherche
- Produire une question de recherche
- Défendre les principaux designs d'études de recherche
- Choisir les approches méthodologiques les plus adaptées (designs, recueil et analyse) pour répondre à une question de recherche
- Défendre la ou les méthodes de recueil et d'analyse de données choisies pour sa recherche
- Identifier des bases de données scientifiques
- Identifier les mots clés & descripteurs des bases de données scientifiques
- Formuler et argumenter les enjeux éthiques de sa recherche
- Mettre en œuvre la ou les méthodes de recueil et d'analyse de données choisies pour sa recherche
- Construire une problématique professionnelle dont la résolution implique une méthodologie d'observation clinique en situation réelle de travail
- Mettre en relation la synthèse des données probantes avec le contexte clinique
- Rédiger l'avancée de sa recherche en employant un langage scientifique
- Mettre en relation la synthèse des données probantes avec le contexte clinique
- Argumenter la pertinence d'une question clinique en regard des compétences TRM qui articule intervention pratique et production de connaissances (démarche de recherche)

## 4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

**Contenus**

- Problématique de recherche
- Méthodologie : récolte des données
- Méthodologie : analyse de données
- Éthique de la recherche
- Recherche documentaire

**Formes d'enseignement et d'apprentissage**

- Cours magistraux
- Travaux dirigés
- Séminaires
- Travaux pratiques

**Exigences de fréquentation :**

- Pour les modalités pédagogiques suivantes, la présence ainsi que la participation sont obligatoires à 100% : Travaux pratiques et ateliers (habiletés cliniques). Pour les absences sur motif valable, les modalités de rattrapages (atelier ou travail compensatoire) seront à définir par l'étudiant et le responsable du module.

---

**5. Modalités d'évaluation et de validation**

---

L'évaluation du module repose sur :

- A. Semestre d'automne : Travaux écrits formatifs évalués de façon continue produits en groupes rendant compte du projet de Travail de Bachelor (acquis / non-acquis).
- B. Semestre de printemps : Travail sommatif produit en groupe évalué de façon continue (directeur/trice de Travail de Bachelor) durant le semestre de printemps relatif au **Travail de Bachelor (acquis / non-acquis)**.

La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention de la qualification « **Acquis** » au point **B** ci-dessus. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

---

**6. Modalités de remédiation et de répétition**

---

**Remédiation**

☒ Remédiation possible en cas de qualification « **non-acquis** » au point B du module ☐ **Pas de remédiation**

- Modalités : la remédiation porte sur la(les) enseignement(s) jugé(s) insuffisante(s)
- **Période : semaine 26**

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la qualification « Acquis » en cas de réussite.  
En cas d'échec à la remédiation (non-acquis), l'étudiant peut répéter le module une seule fois.

**Répétition**

- Modalités : La répétition peut prendre une forme particulière (projet individuel par exemple) ; les apprentissages attendus correspondront aux objectifs fixés et aux compétences visées. Les modalités seront précisées dans le document écrit et signé dont il est question ci-dessous.
- **Période : semaine 37**

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les crédits ECTS du module en cas de réussite (acquis) ou non-acquis en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

---

**7. Bibliographie principale**

---

Voir syllabus Travail de Bachelor 1

---

**8. Responsable de module**

---

**Responsable** : E. Fleury

**Enseignants :**

Voir syllabus Travail de Bachelor 1

Descriptif validé le 16 février 2026 par :

M. Barada  
Responsable de la filière